



APPEL À CANDIDATURES PRIX DE THÈSES FRANCOPHONES DE PROSPECTIVE ÉDITION 2022

Date de publication : 20 mai 2022

Date de clôture : 30 juin 2022

OBJET

La *Fondation 2100* et l'Agence Universitaire de la Francophonie s'associent pour lancer un appel à candidatures pour des Prix de thèses francophones de prospective. ***L'objectif de ces Prix est de récompenser la formation et la recherche en prospective dans l'enseignement supérieur francophone.***

En 2022, cette initiative s'adresse à l'espace francophone mondial. Elle fait suite à [la première édition du Prix, organisée en 2020-2021](#) par la *Fondation 2100*, qui portait sur les thèses soutenues en France. Pour cette édition francophone, deux Prix seront attribués, d'un montant de 4000€ chacun, la moitié de cette somme devra être utilisée pour financer un déplacement dans une manifestation scientifique en rapport avec la thèse dans un délai d'un an.

THÈSES DE PROSPECTIVE

La prospective ne constitue pas une discipline académique et elle se développe au sein de toutes les disciplines existantes qu'il s'agisse des sciences de l'ingénieur, des sciences naturelles, des sciences politiques, économiques, sociales, etc.

Les travaux de prospective sont, par nature, très divers. On peut distinguer, toutefois, trois types de thèse en matière de prospective :

- **Thèses ayant pour objet la prospective en tant que telle**, abordée sous différents angles : apports méthodologiques sur la conception et sur la pratique de la prospective ; études de nature épistémologique sur le développement de la prospective au sein d'organisations qui l'utilisent ou se projettent vers l'avenir.
- **Thèses traitant d'un sujet d'avenir**, par exemple le développement durable, la ville, la démocratie, etc. ; elles emploient, notamment, des scénarii, ou des modèles prévisionnels, ou des études de cas, etc.
- **Thèses utilisant la prospective comme méthode d'analyse** d'un objet socio-économique ou autre, par exemple un territoire, une industrie, un secteur, etc.

ÉVALUATION ET SÉLECTION

Les critères appliqués pour sélectionner, évaluer et récompenser les thèses retenues pour recevoir les Prix sont de plusieurs ordres :

- **Excellence académique** : une collecte de faits et d'éléments empiriques qui suit une méthodologie cohérente et pertinente au regard du design de recherche, un travail

bibliographique complet, l'appui d'analyses conduites dans la thèse ; un usage rigoureux, avec un recul critique, des cadres théoriques, des modèles, scénarii ou autres présentés dans la thèse.

- **Pertinence du point de vue de la prospective** : la thèse apporte des éléments significatifs pour la perception ou la construction de l'avenir dans le champ étudié (par exemple les territoires, les modes de vie, les institutions, etc.) ; elle élargit le champ des futurs possibles ; elle pose des questions et problématiques pertinentes et apporte des réponses actionnables, pragmatiques, avec des méthodes appropriées.
- **Utilité pour l'action** : les propositions formulées dans la thèse ont une utilité pour la discipline ou le champ d'application, qu'il s'agisse de politiques publiques, de gestion d'entreprise, de conception de produits, ou autres ; elles sont formulées de manière claire et convaincante pour des acteurs qui voudraient s'en inspirer.
- **Originalité et interdisciplinarité** : la thèse fait preuve d'originalité par les sujets abordés et les approches adoptées, notamment par la dimension interdisciplinaire, en faisant la démonstration que plusieurs champs de connaissance, dont la prospective, sont maîtrisés et bien articulés.

La procédure suivie pour désigner les lauréates ou lauréats comportera trois étapes :

- **Pré-sélection** par le comité scientifique d'une dizaine de thèses ;
- **Désignation de 3 à 5 finalistes**, sur la base de la lecture approfondie, par le comité scientifique, des thèses pré-sélectionnées ;
- **Choix de deux lauréates ou lauréats** par un jury composé de personnalités académiques, sur la base d'une brève présentation orale par chaque finaliste.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Pour être éligible, la thèse devra remplir les **conditions** suivantes :

- Porter sur des travaux de prospective (cf section 2 – « Thèses de prospective ») ;
- Avoir été soutenue au cours des cinq dernières années, soit **après le 30 juin 2017** ;

Au moins un des Prix sera attribué à une candidate ou un candidat ayant soutenu sa thèse dans un établissement [membre de l'AUF](#).

Les candidatures seront déposées **avant le 30 juin 2022**, **exclusivement par le moyen du formulaire en ligne disponible sur <https://formulaires.auf.org/>**, accompagné de l'ensemble des pièces suivantes :

- Résumé, rédigé en langue française (1-2 pages) ;
- Document de synthèse de la thèse, rédigé en langue française (10-15 pages) ;
- Thèse de doctorat (poids maximal du fichier 100 Mo) ;
- CV de la candidate ou du candidat ;
- Copie du diplôme de doctorat et du rapport de soutenance.

Les finalistes seront invités à présenter oralement leur thèse devant le jury, à distance, **en langue française, au plus tard le 30 septembre 2022**.

La remise des Prix se fera au cours de la 2^e Semaine Mondiale de la Francophonie scientifique, événement organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie, **du 26 au 28 octobre 2022**.

CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire à l'adresse : prix-prospective@auf.org